

Décision portant nomination de Mme Nadine Eberhardt aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY1700 intitulée Délégation Bretagne - Pays de la Loire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 portant nomination de Mme Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 26/03/2015 ;

Considérant que Mme Nadine Eberhardt a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Ile-de-France Ouest & Nord du 01 au 03 juin 2015 et du 29 juin au 01 juillet 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Nadine Eberhardt, technicienne de classe normale, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY1700 intitulée Délégation Bretagne - Pays de la Loire, à compter du 01 juillet 2015.

Mme Nadine Eberhardt exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention,

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Mme Nadine Eberhardt est placée sous l'autorité de la déléguée régionale.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 août 2015

La Déléguée régionale

Clarisse DAVID